

**Convention de groupement de commandes avec le SYDEMPAD
pour la passation des marchés relatifs à la téléphonie et
à la location-entretien de photocopieurs et de télécopieurs**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 38*

LE 12 JUIN DEUX MILLE QUATORZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 3 juin 2014 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Sébastien, Mme RIDEL Patricia (de la question n°1 à la n°35), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine (de la question n°1 à la n°41 et à la question n°49), M. GUEROUT François, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. DESMAREST Luc, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta, Mme CLAPISSON Paquita, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël (de la question n°1 à la n°3 et de la question n°35 à la n°49), Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n°1 à la n°30), M. BREBION Bernard (de la question n° 3.1 à la n°49), Mme JEANVOINE Sandra (de la question n°1 à la n°35).

Sont absents et excusés : Mme RIDEL Patricia (de la question n°36 à la n°49), Mme AUDIGOU Sabine (de la question n°42 à la n°48), M. PAJOT Mickaël (de la question n°3.1 à la n°34), M. BAZIN Jean (de la question n°31 à la n°49), M. BREBION Bernard (de la question n°1 à la n°3), Mme JEANVOINE Sandra (de la question n°36 à la n°49).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme RIDEL Patricia à M. JUMEL Sébastien (de la question n°36 à la n°49), M. PAJOT Mickaël à Mme BUQUET Estelle (de la question n°3.1 à la n°34), M. BAZIN Jean à Mme OUVRY Annie (de la question n°31 à la n°49), Mme JEANVOINE Sandra à M. BREBION Bernard (de la question n°36 à la n°49).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que la Ville de Dieppe a conclu un marché de téléphonie pour les services de la Ville de Dieppe avec la société SFR, qui s'achèvera le 31 décembre 2014 et un marché de location-entretien de photocopieurs et de télécopieurs avec la société Toshiba qui se terminera le 12 novembre 2014.

Le SYDEMPAD a conclu un marché de location-entretien de photocopieurs avec la société ABR, qui s'achèvera le 30 juin 2014.

La Ville de Dieppe et le SYDEMPAD ont décidé de procéder à la constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation des marchés relatifs à la téléphonie et à la location-entretien de photocopieurs et de télécopieurs. Compte-tenu de l'estimation de ces marchés, la procédure retenue pour ces marchés sera l'appel d'offres ouvert.

Un projet de convention de groupement de commandes est joint en annexe. Il fixe l'organisation de la commission d'appel d'offres du groupement et prévoit notamment :

- de désigner la Ville de Dieppe comme coordonnateur du groupement de commandes,
- de supporter les frais de publicité et de reprographie à hauteur de 75 % pour la Ville de Dieppe,
- de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Ville de Dieppe, élus parmi les membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ayant voix délibérative,

La présente convention prendra effet à compter de sa notification à l'ensemble des membres du groupement et prendra fin à la date d'expiration des marchés.

Vu :

- l'article 8 du Code des Marchés Publics, relatif aux groupements de commandes,
- l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission n° 1 du 11 juin 2014,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter cette convention de groupement de commandes avec le SYDEMPAD, pour la passation des marchés relatifs à la téléphonie et à la location-entretien de photocopieurs et de télécopieurs,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention ci-annexée et toutes les pièces s'y rapportant,

- d'élire un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Ville de Dieppe pour siéger à la (CAO) Commission d'Appel d'Offres du groupement parmi les membres ayant voix délibérative de la CAO de la Ville de Dieppe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve et autorise la signature de la convention de groupement de commandes avec le Sydempad et décide de procéder par un vote à main levée.

Sont élus à l'unanimité : Mme Patricia RIDEL, représentante titulaire et Mme Marie-Luce BUICHE, suppléante, pour siéger à la Commission d'Appels d'Offres du groupement de commandes.

Mme Annie OUVRY ne prend pas part au vote.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :**

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire